RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02032
Numéro SIREN : 883 426 314
Nom ou dénomination : ABI 13 TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2020 sous le numéro de dépôt 15305

Greffe du tribunal de commerce de Marseille

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/15305

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : ABI 13 TAXI

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 883 426 314

N° gestion : 2020 B 02032

Copie certifiée conforme
LD / 25/06/2020 16:01:06
N° de dépôt - 2020/15305 / 883426314

ABI 13 TAXI

Société par Actions Unipersonnelle au capital de 100 Euros

Siège social : Résidence les Jardins de la Bastide,
151, Boulevard Paul Claudel appt A33,
Bat B, 13010 Marseille

****

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2020 STATUANT SUR LA NON-REMUNERATION DES FONCTONS DU PRESIDENT AU TITRE DE LA PERIODE DU 29 JUIN 2020 AU 28 JUIN 2021

****

L'Actionnaire Unique de la Société ABI 13 TAXI, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 Euros, sise Résidence les Jardins de la Bastide, 151, Boulevard Paul Claudel appt A33, Bat B, 13010 Marseille, s'est réuni audit siège le vingt-huit juin deux mille vingt à dix-huit heures sur la convocation qui lui a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception le 12 juin 2020 conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BELKACEM Tawfik.

Le Président constate qu'est présent :

- Monsieur BELKACEM Tawfik, propriétaire de 100 actions.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'actionnaire unique approuve la régularité de la convocation de la présente assemblée et peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- l'accusé de réception de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion de la gérance relatif à la présente Assemblée,
- le texte de la résolution unique proposée à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été adressés à l'actionnaire unique quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Copie certifiée conforme
LD / 25/06/2020 16:01:06
N° de dépôt - 2020/15305 / 883426314

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- absence de rémunération du Président au titre de la période du 29 juin 2020 au 28 juin 2021.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur la résolution figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION UNIQUE

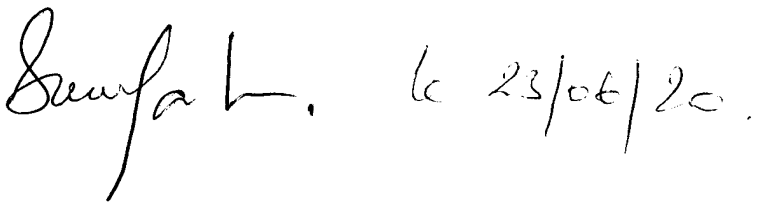
L'Assemblée Générale Ordinaire décide qu'aucune rémunération ne sera versée au Président au titre de la période du 29 juin 2020 au 28 juin 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures et 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président et actionnaire unique dont le nom suit :

- Monsieur BELKACEM Tawfik
Président de la Sasu ABI 13 TAXI



Copie certifiée conforme
LD / 25/06/2020 16:01:06
N° de dépôt - 2020/15305 / 883426314

Pour copie certifiée conforme délivrée le 25/06/2020